

DECRET N° 2017-324 DU 28 JUIN 2017

portant nomination des membres du Conseil National du Dialogue Social

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF de l'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat et les lois qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu la loi n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n° 163-PR/MFPTT du 26 mai 1967 portant délégation de certains pouvoirs du Président de la République au Ministre chargé de la Fonction Publique en matière d'administration des personnels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Vu le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- Vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2016-419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;

- Vu le décret n° 2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Vu le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé;
- Vu le décret n° 2013-552 du 30 décembre 2013 portant différentes formes d'organisations syndicales des travailleurs et critères de leur représentativité ;
- Vu le décret n° 2017-323 du 28 juin 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement, du Conseil National du Dialogue Social du Bénin ;
- Vu l'acte additionnel n° 02/2009/CCEG/UEMOA portant création et organisation du Conseil du Travail et du Dialogue Social de l'UEMOA ;
- Vu la charte nationale du dialogue social adoptée le 30 août 2016 par le Gouvernement, le Conseil National du Patronat et les Centrales et Confédérations Syndicales des Travailleurs du Bénin ;
- Sur proposition du Gouvernement, du Conseil National du Patronat du Bénin, des Secrétaires Généraux des Confédérations et Centrales syndicales,
- Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 28 juin 2017,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil National du Dialogue Social, les personnes dont les noms suivent :

Pour siéger au sein du Bureau Exécutif National

Président : Monsieur Guillaume ATTIGBE

Premier Vice-Président : Monsieur Nicolas ADAGBE

Second Vice-président : Monsieur Anselme AMOUSSOU

Pour siéger au sein de l'Assemblée Générale

Au titre du Gouvernement :

✓ Ministère du Plan et du Développement

Titulaire : Madame Mariama BABA-MOUSSA SOUMANOU

Suppléant : Madame Hatikatou MAMAN AYA

✓ Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales

Titulaires :

1. Madame Mireille LEGBA ADANKON
2. Monsieur Pierre Atadé ZANOU

Suppléants :

1. Monsieur Wilfrid OUENDO
2. Monsieur Norbert Boccace KANHOUNON

✓ Ministère de l'Economie et des Finances

Titulaire : Monsieur Désiré AIHOU

Suppléant : Monsieur Raphael GANSE

✓ Ministère de la Justice et de la Législation

Titulaire : Monsieur Bignon ADJOBIMEY

Suppléant : Madame Albertine BORORI

✓ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Titulaire : Monsieur Raphael DARBOUX

Suppléant : Monsieur Daton MEDENOU

✓ Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

Titulaire : Monsieur Ignace Rock VISSOH

Suppléant : Monsieur Cyrille AINAMON

✓ Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

Titulaire : Monsieur Cadjovi Blaise ACAKPO

Suppléant : Monsieur Cocou Wilfrid AKPATA

✓ Ministère de la Santé

Titulaire : Monsieur Lucien TOKO

Suppléant : Monsieur Gislain Arnaud HOLLO

✓ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Titulaire : Monsieur Amadou BARASSOUNON ALI

Suppléant : Monsieur Innocent TOGLA

Au titre du Conseil National du Patronat

Titulaires :

1. Monsieur Eustache KOTINGAN
2. Monsieur Régis FACIA
3. Madame Violette DJIDJOHO
4. Monsieur Mathurin KOUTON
5. Monsieur Nicolas ADAGBE
6. Monsieur Alexis Cossi AITCHEOU
7. Monsieur Benoit KOUASSI
8. Madame Moutiatou TOUKOUROU
9. Monsieur Pierre ZOCLI
10. Monsieur Bernard HOUNNOUVI

Suppléants :

1. Monsieur Emile GANGBO
2. Monsieur Philippe JOHNSON
3. Madame Annick YEKPE
4. Monsieur Cosme Zinsou ZINSOU
5. Monsieur Francis AHOUADI
6. Monsieur Moustafa ISSIAKA
7. Monsieur Jean Marie ADJIGNON
8. Madame Mistoura AKPLOGAN
9. Monsieur Christian AFFAGNON
10. Madame Laure ADOUKONOU

Au titre des représentants des Centrales et Confédérations Syndicales

- ✓ Confédérations des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin)

Titulaires :

1. Monsieur Anselme AMOUSSOU
2. Monsieur Richard D'ALMEIDA
3. Madame Basilia KOUKOU

Suppléants :

1. Monsieur Vincent HOUNDEDAKO
2. Monsieur Arsène ADJOVI
3. Monsieur Athanase HOUNSOU

- ✓ Confédérations Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB)

Titulaires :

1. Monsieur Moudassirou BACHABI
2. Monsieur Lucien GLELE LANGANFIN
3. Monsieur Sabirou MADJIDI

Suppléants :

1. Madame Irène AYIVI
2. Monsieur Wilfried GNONLONFIN
3. Monsieur Anita A. BOSSOUKPE

- ✓ Confédérations des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin (COSI- Bénin)

Titulaire : Monsieur Noel CHADARE

Suppléant : Madame Basilia ODJOUBE AHOUANSOU

- ✓ Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB)

Titulaire : Monsieur Emmanuel ZOUNON

Suppléant : Monsieur Désiré SEMEVO

- ✓ Centrale des Syndicats des Secteurs Privé, Parapublic et Informel du Bénin (CSPIB)

Titulaire : Monsieur Christophe Cossi DOVONON

Suppléant : Madame Clarisse GNANHOUI

- ✓ Centrale des Syndicats Unis du Bénin (CSUB)

Titulaire : Monsieur Christophe HOUSSIONON

Suppléant : Monsieur Timothée ADEREMOU ODJO

Article 2 : Les membres du Conseil National du Dialogue Social sont nommés pour une durée de quatre(04) ans.

Article 3 : Les membres suppléants du Conseil National du Dialogue Social ne participent pas aux travaux du Conseil en même temps que les membres titulaires.

Article 4 : La fonction de membre du Conseil National du Dialogue Social est gratuite. Toutefois, une indemnité de déplacement, ainsi que des frais de mission et de session sont accordés individuellement aux membres du Conseil National du Dialogue Social. Les montants et modalités desdits frais et indemnités sont déterminés par les textes légaux et réglementaires en vigueur en République du Bénin.

Article 5 : Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 6 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 28 juin 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



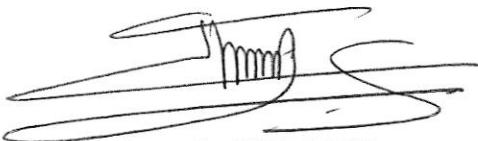
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



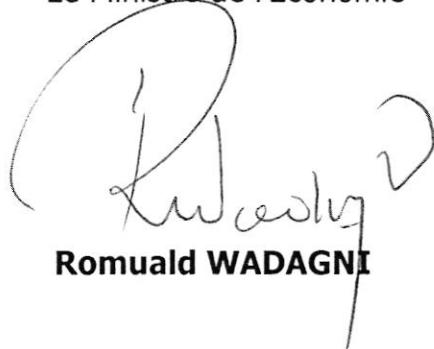
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales, et des Finances,



Adidjatou A. MATHYS

Le Ministre de l'Economie



Romuald WADAGNI

Ampliations :

PR : 02 ; AN : 01 ; CC : 01 ; HCJ : 01 ; CS : 01 ; CES : 01 ; HAAC : 02 ; SGG : 02 ; ME-SGPR : 01 ; MTFPAS :
05 ; Autres Ministères : 19 ; CNP-Bénin : 01 ; Organisations syndicales : 07 ; Intéressés : 62 ; JORB : 01.